

ACTION URGENTE

CUBA. UN JOURNALISTE MENACÉ ET AGRESSÉ

Roberto de Jesús Guerra Pérez, directeur de l'agence de presse indépendante Hablemos Press, a reçu des appels téléphoniques de menace et a été agressé dans les rues de La Havane, la capitale. Il pense que les autorités cubaines tentent ainsi de le dissuader de poursuivre ses activités journalistiques.

Roberto de Jesús Guerra Pérez, fondateur et directeur de l'agence de presse indépendante Hablemos Press (« Parlons presse ») a reçu plusieurs appels téléphoniques de menace depuis le 6 juin. Différents hommes l'ont appelé sur son téléphone portable et sur la ligne fixe de son domicile, qui est aussi le siège de Hablemos Press, et ont menacé de le tuer.

Le 11 juin peu après 11 heures du matin, Roberto de Jesús Guerra Pérez se rendait à pied à l'ambassade de la République tchèque afin d'accéder à Internet. Il se trouvait dans le quartier de la Plaza de la Revolución, dans le centre de La Havane. Attaqué soudainement par un inconnu qui lui a asséné des coups de pied et de poing, il a eu le nez cassé et des ecchymoses sur tout le corps. Alors qu'il recevait des coups, quatre hommes sont arrivés sur deux motos semblables à celles qui équipent généralement les agents du Département de la sûreté de l'État et se sont arrêtés à sa hauteur. Selon Roberto de Jesús Guerra Pérez, l'un des hommes a dit : « Allez, ça suffit. » Ils ont ensuite quitté les lieux. Roberto de Jesús Guerra Pérez a reconnu l'un des quatre hommes car celui-ci avait participé à la répression de manifestations organisées par des dissidents. Sa femme et lui ont porté plainte pour agression au poste de police du quartier de Cerro, à La Havane. Roberto de Jesús Guerra Pérez a été convoqué plus tard dans la soirée afin d'identifier son agresseur sur photo.

Le 17 juin vers 18 heures, le même homme a crié des menaces devant le domicile de Roberto de Jesús Guerra Pérez. Il a notamment affirmé qu'il le tuerait et incendierait sa maison. La femme de Roberto de Jesús Guerra Pérez est retournée au même poste de police afin de déposer une seconde plainte, qui n'a pas été reçue au motif qu'elle était infondée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités cubaines à enquêter immédiatement sur l'agression dont Roberto de Jesús Guerra Pérez a été victime le 11 juin, ainsi que sur les menaces téléphoniques proférées à son encontre, et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- exhortez-les à mettre un terme au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant des citoyens qui cherchent à exercer pacifiquement leur droit aux libertés d'expression, de réunion et d'association.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 14 AOÛT 2014 À :

Chef de l'État et du gouvernement

Raúl Castro Ruz
 Presidente de la República de Cuba
 La Habana, Cuba
 Fax : +41 22 758 9431 (bureau de Cuba à Genève) ; +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)
 Courriel : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

Dr. Darío Delgado Cura
 Fiscal General de la República,
 Fiscalía General de la República,
 Amistad 552, e/Monte y Estrella
 Centro Habana,
 La Habana, Cuba
Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
 General Abelardo Colomé Ibarra
 Ministro del Interior y Prisiones
 Ministerio del Interior,
 Plaza de la Revolución,
 La Habana, Cuba
 Fax : +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba auprès de l'ONU)
 Courriel : correominint@mn.mn.co.cu

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CUBA. UN JOURNALISTE MENACÉ ET AGRESSÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Roberto de Jesús Guerra Pérez est victime d'un harcèlement constant de la part des autorités. Il a été arrêté à plusieurs reprises et menacé de peines d'emprisonnement s'il poursuivait ses activités journalistiques. Le 6 avril 2014, Roberto de Jesús Guerra Pérez a été détenu six heures par la police après son arrivée à l'aéroport de La Havane à la suite d'un voyage à l'étranger. Des agents ont saisi des effets qu'il transportait, notamment des documents de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, siégeant à Washington, où il avait assisté à une audience concernant la liberté d'expression à Cuba le 25 mars. Le 11 septembre 2012, Roberto de Jesús Guerra Pérez a été contraint à monter dans une voiture, puis il a été battu à plusieurs reprises alors qu'on le conduisait à un poste de police. Avant d'être relâché, il a été informé qu'il était devenu le « journaliste dissident numéro un » et qu'il serait jeté en prison s'il poursuivait ses activités.

Hablemos Press (« Parlons presse »), agence de presse cubaine sans statut officiel, a été créée en février 2009 par des journalistes indépendants et des défenseurs des droits humains « dans le but de rassembler et de diffuser des informations dans le pays et pour le reste du monde », comme indiqué sur son site Internet. Par ailleurs, Hablemos Press publie chaque mois un rapport sur la détention arbitraire de journalistes indépendants, de défenseurs des droits humains et de militants politiques.

À Cuba, les restrictions qui pèsent sur les médias sont draconiennes et généralisées, empêchant ainsi clairement la population d'exercer son droit aux libertés d'opinion et d'expression, ainsi qu'à la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations et idées *via* n'importe quel média et par-delà les frontières. L'État a le monopole de la télévision, de la radio, de la presse, des fournisseurs d'accès à Internet et des autres moyens de communication électroniques.

L'article 53 de la Constitution cubaine reconnaît la liberté de la presse mais interdit explicitement que les médias soient gérés par des sociétés privées : « La liberté de parole et de la presse conforme aux objectifs de la société socialiste est reconnue aux citoyens. Les conditions matérielles de l'exercice de cette liberté sont assurées par le fait que la presse, la radio, la télévision, le cinéma et autres médias appartiennent à l'État ou à la société, et ne relèvent en aucun cas de la propriété privée, ce qui garantit leur utilisation au service exclusif du peuple travailleur et dans l'intérêt de la société. La loi régit l'exercice de ces libertés. »

Bien qu'il n'existe aucune loi de censure régissant explicitement le fonctionnement de la presse ou son contenu, les journalistes doivent adhérer à l'Union des journalistes cubains (UPEC) afin d'exercer leur métier dans des médias appartenant à l'État. L'UPEC est autonome mais, dans ses statuts, elle reconnaît le Parti communiste cubain comme étant « la plus grande force de la société et de l'État » et consent à se conformer à l'article 53 de la Constitution (voir ci-dessus). L'appartenance obligatoire à une association professionnelle pour pouvoir exercer le métier de journaliste constitue une restriction illégale de la liberté d'expression, ainsi qu'une violation du droit à la liberté d'association. L'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose : « Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. » Dans le cas de l'UPEC, dont les membres sont employés par le gouvernement, l'adhésion obligatoire permet d'exercer un contrôle politique dans le domaine des moyens de communications. Seuls les journalistes exprimant des opinions conformes aux politiques officielles sont accrédités par l'UPEC, tandis que les journalistes indépendants se voient refuser l'adhésion.

Nom : Roberto de Jesús Guerra
Homme